



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
UNITÉ POLICE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition
de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin côtier du Boulonnais**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-65 du 20 mars 2017 portant délégation de signature à M. Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 23 novembre 2015 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 1998 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin côtier du Boulonnais ;

VU l'arrêté du 9 janvier 2013 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin côtier du Boulonnais ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013 modifié renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin côtier du Boulonnais ;

VU les délibérations des structures désignant leur représentant ;

CONSIDERANT que suite à la vacance de membres, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin côtier du Boulonnais ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

- ARRETE -

Article 1^{er} :

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bassin côtier du Boulonnais est arrêtée dans sa composition annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le mandat des membres désignés à la vacance de membres court jusqu'au 29 novembre 2019, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

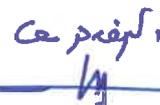
Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à Arras, le 09 OCT. 2017

Ca prap,


Fabien SUDRY

Annexe : Composition de la CLE du SAGE du Bassin côtier du Boulonnais

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bassin côtier du Boulonnais, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (20 membres) :

Conseil Régional des Hauts de France
M. Ghislain TETARD
Mme Paulette JULIEN-PEUVION
Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Mme Mireille HINGREZ-CEREDA
M. Sébastien CHOCHOIS
Communauté de communes de Desvres-Samer
M. Philippe LELEU
Communauté de communes Terre des 2 Caps
M. Denis JOLY
Communauté d'Agglomération du Boulonnais
M. Dominique GODEFROY
<i>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</i>
Mme Nathalie TELLIEZ, Maire de HARDINGHEN
M. Franck PARENTY, Maire de BAZINGHEN
M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX
M. Alain BARRE, Maire de BEUVREQUEN
M. Gaston CALLEWAERT, Maire de CAMIERS
M. Michel DUFAY, Maire de BELLE-ET-HOULLEFORT
<i>M. Marc DESMOLLIENS, Maire de DESVRES</i>
M. Yves HENNEQUIN, Maire de HESDIGNEUL
Mme Laurence COLLAS HURTREL, Adjointe au Maire de BOULOGNE-SUR-MER
M. Bernard BRACQ, Maire de WISSANT
M. Claude BAILLY, Maire de SAMER
Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais
M. Daniel PARENTY
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
M. Kaddour-Jean DERRAR

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 membres) :

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentants
Monsieur le Président de la 6 ^{ème} section de Wateringues, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération « Nord Nature », ou son représentant
Un représentant de la Profession des Carriers
Monsieur le Président du Comité Régional Conchylicole Normandie - Mer du Nord, ou son représentant
Monsieur le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Syndicat pour la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Boulogne Info Conso, ou son représentant
Monsieur le Président de la Société VEOLIA, ou son représentant

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État (8 membres) :

Monsieur le Préfet en charge de la procédure d'élaboration du SAGE du Bassin côtier du Boulonnais, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de la Délégation Manche – Mer du Nord du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
<i>Monsieur le Chef du service départemental du Pas-de-Calais de l'Agence Française pour la Biodiversité, ou son représentant ;</i>
Monsieur le Directeur du Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale, ou son représentant ;